



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 62206

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le malaise professionnel des personnels pénitentiaires. De récents et dramatiques événements ont une nouvelle fois mis en avant la difficulté du travail des personnels pénitentiaires, notamment dans les centres de détention accueillant des personnes condamnées à de longues peines. Compte tenu de la gravité des problèmes posés dans nos prisons, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour répondre au malaise des personnels pénitentiaires.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'elle porte aux conditions de sécurité des personnels pénitentiaires dans l'exercice de leurs missions. Préoccupée par la question de la violence en détention, dont les formes se diversifient, la direction de l'administration pénitentiaire mène actuellement plusieurs études et recherches. Un groupe de travail sur la violence en détention, créé en juin 2000 et composé notamment de personnels pénitentiaires et des représentants des principales organisations professionnelles représentatives, a remis son rapport en juin 2001. Ses conclusions doivent être directement opérationnelles. Par ailleurs, cette direction a lancé, fin 2000, un appel d'offres de recherches avec le concours de la mission de recherche Droit et Justice. Trois recherches sociologiques, confiées à des organismes scientifiques extérieurs à l'administration, sont actuellement en cours. La première est réalisée par l'association Fors-Recherche sociale. Elle concerne la perception de la violence par les personnels et par les détenus et les modes de régulation mis en oeuvre dans deux maisons d'arrêt comportant toutes deux des quartiers de mineurs. Ces deux établissements ont été choisis en fonction de caractéristiques communes (région, taille, type de population incarcérée...), ce qui permettra éventuellement de mettre en évidence des différences dans les manifestations de la violence liées à leur organisation ou à leur fonctionnement. La deuxième, intitulée « coexistence, routine, à-coups dans les établissements pénitentiaires », est conduite par l'Ecole des hautes études en sciences sociales et l'université. Elle se déroule dans cinq établissements, dont deux maisons centrales. Elle se donne pour objectif de comprendre les conditions d'apparition des phases critiques et des conflits individuels et/ou collectifs à partir de l'analyse de fonctionnements au quotidien et des tensions ou dérapages de divers ordres qui surviennent. Elle étudiera les processus mis en oeuvre pour réduire ces tensions ou répondre aux incidents majeurs, dont elle n'exclut pas l'étude. Elle inclut une enquête sur les victimes tant auprès des personnels que des détenus afin de tenter une quantification la plus réelle possible des phénomènes de violence. La troisième a été confiée à l'école nationale d'administration pénitentiaire. Cette recherche se déploie selon plusieurs axes, dont un axe historique. Elle comporte une dimension comparative tant avec la violence dans la société, notamment à l'école, qu'avec la violence dans les établissements pénitentiaires étrangers. Elle vise également à amener les sites d'enquête à une démarche de réflexion sur leur propre fonctionnement par la restitution organisée d'une partie des résultats, en cours de recherche. Ces recherches ont pour objectif d'évaluer les actes de violence ou ressentis comme tels, d'en analyser le contexte d'apparition, que les faits concernent les personnels ou les détenus. Elles préconiseront des réponses pour une

meilleure prévention ou résolution des incidents ou des malaises. Les premiers résultats sont attendus fin 2001 pour l'une de ces recherches, tandis que les deux autres se poursuivront en 2002. Sans attendre le résultat de ces travaux et compte tenu de la baisse de la population carcérale (passant de 53 055 au 1er janvier 1999 à 47 837 au 1er janvier 2001), il est envisagé de mettre en place, dans l'immédiat, un certain nombre de réponses : former les personnels pénitentiaires aux gestes professionnels, ce qui conduirait à une meilleure approche et à une meilleure gestion des comportements à risques ; modifier les méthodes de travail par le développement de dispositifs privilégiant le travail en équipes pluridisciplinaires ; créer des établissements ou quartiers à plus petits effectifs permettant une meilleure prise en charge des détenus au comportement agressif.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62206

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3357

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5254